

LES DÉPENSES ORDINAIRES: PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DÉFINITION

Il s'agit des dépenses récurrentes qui permettent le fonctionnement courant de la commune, comme, par exemple, le paiement du personnel communal, les fournitures, les charges financières... La ventilation économique des dépenses ordinaires se décline en quatre groupes.

- > Les **dépenses de personnel** (41,6%) regroupent les traitements, les charges patronales y afférentes et les autres charges de personnel (les frais de déplacement du domicile au lieu de travail, les chèques repas...) pour les mandataires communaux, les agents communaux, les agents contractuels ou encore le personnel enseignant. Nos chiffres ne tiennent pas compte des traitements du personnel enseignant.
- > Les **dépenses de fonctionnement** (11,6%) englobent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux (les frais afférents à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, aux fournitures de bureau, au téléphone, aux véhicules...), à l'exception des frais de personnel.
- > Les **dépenses de transfert** (37,2%) sont des dépenses sans contrepartie. Elles sont constituées de subventions que la commune octroie à des tiers (CPAS, zone de police, fabriques d'église, associations culturelles et sportives...) dans des domaines relevant de l'intérêt communal.

- > Les **dépenses de dette** (9,5%), c'est-à-dire les charges financières, concernent principalement des charges d'emprunts (charges d'intérêts et amortissement de capital).

QUELQUES CHIFFRES

- > Les dépenses ordinaires des communes bruxelloises s'élèvent dans les budgets 2018, à 2,3 milliards EUR.
- > Chaque commune dépense en moyenne 1.928 EUR par habitant. Ce niveau est toutefois sensiblement plus élevé pour Bruxelles-Ville (3.641 EUR/hab.) et les communes de la première couronne⁽¹⁾ (2.036 EUR/hab.) par rapport au reste des communes bruxelloises (environ 1.500 EUR/hab.). Les fonctions de centre d'emplois, de services et d'administration engendrent en effet leur lot de dépenses supplémentaires au sein de ces communes.
- > La structure des dépenses ordinaires des communes bruxelloises varie également selon les caractéristiques socioéconomiques de celles-ci comme le montre le *graphique* suivant. Ainsi, les dépenses de transfert sont sensiblement plus importantes dans les clusters B4 et B5 en fonction des besoins sociaux ou policiers, par exemple, qui sont inhérents à ce groupe de communes et qui affectent les dotations correspondantes aux CPAS et zones de police.

(1) Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse.

Structure des dépenses ordinaires - Budgets 2018 (en % du total)

